

COMMUNE D'AMBAZAC

HAUTE-VIENNE

CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL EN AUTOCONOMMATION COLLECTIVE

2021-2023

CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL D'UNE PUISSANCE DE 250 KWC

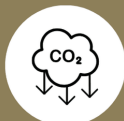


INAUGURATION DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE EN 2023

INTÉRÊTS DU PROJET



REPRODUCTIBILITÉ



ENVIRONNEMENTAL



ÉCONOMIQUE



RENOUVELABLE



© COMMUNE AMBAZAC

PRÉSENTATION DU CANDIDAT

La commune d'Ambazac, d'une superficie d'environ 5 519 hectares, est une commune très dynamique située à proximité de Limoges. Forte d'une population de 5 626 habitants en 2024, elle se distingue par son cadre de vie privilégié dans lequel la nature est omniprésente.

Engagée depuis 2015 dans une démarche de développement durable, la commune d'Ambazac a adopté diverses initiatives concrètes pour préserver son environnement, notamment par le développement des énergies renouvelables, des actions de sobriété énergétique, la mobilité douce et la sensibilisation des habitants aux enjeux écologiques. Ces mesures visent à créer un cadre de vie plus sain, durable et résilient pour tous ses habitants.



DESCRIPTION DU PROJET

Les effets du changement climatique obligent à repenser les politiques publiques, y compris à l'échelle communale. Bien que la commune d'Ambazac ne puisse pas, à elle seule, résoudre tous les défis liés à l'eau potable, à la préservation des terres agricoles, à la biodiversité ou à la transition énergétique, elle reste un terrain d'expérimentation pertinent pour tester des solutions innovantes.

Dans cette optique, le développement du projet de parc photovoltaïque communal en autoconsommation collective patrimoniale représente une initiative novatrice, s'inscrivant dans une vision plus large menée par l'équipe municipale depuis 2014. Ce projet illustre une démarche proactive pour promouvoir la transition énergétique locale, réduire l'empreinte carbone de la commune et préserver le foncier, notamment agricole, en développant un projet d'énergie renouvelable sur une parcelle impropre à la culture et à la construction. D'une part, cette solution permet de sécuriser les finances de la commune en trouvant une solution économiquement viable et écologiquement responsable face à l'inflation des coûts de l'énergie pour les collectivités locales.

L'autoconsommation collective photovoltaïque est une solution innovante permettant à plusieurs consommateurs situés à proximité, de partager la production d'énergie solaire. Cette démarche favorise une utilisation locale de l'électricité produite par des panneaux solaires, réduisant ainsi la dépendance au réseau électrique conventionnel et permettant de réaliser des économies. Le parc photovoltaïque communal d'Ambazac alimente les bâtiments municipaux en électricité toute l'année.

Ce projet illustre comment les communes peuvent agir concrètement pour la transition énergétique à leur niveau. Une deuxième tranche, ouverte à la participation citoyenne des habitants d'Ambazac, souligne l'importance de l'implication communautaire pour renforcer la cohésion et assurer un avenir durable. En résumé, ce projet vertueux vise à concilier développement écologique, préservation du territoire et engagement citoyen pour un avenir énergétique plus sécurisé.

ASPECTS ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Coût : 513 638 € HT (dont 278 301 € HT à la charge de la commune)

Cette opération a été subventionnée par :

- État (DETR et DSIL) : 181 337 € HT
- Région Nouvelle-Aquitaine : 54 000 € HT

Planning :

- 2021 : Étude de faisabilité
- 2022 : Recherche de subventions et démarche d'urbanisme
- 2023 :
 - Lancement du chantier et mise en service de l'installation pour de la vente totale,
 - Mise en service de l'opération en autoconsommation collective patrimoniale.

- Puissance installée : 250 kWc
- Production annuelle estimée : 290 000 kWh/an
- Surface des panneaux photovoltaïques : 170 m²
- Consommateurs : 20 bâtiments communaux
- Personne morale organisatrice de l'opération : Commune d'Ambazac
- Clé de répartition : répartition par défaut
- Taux d'autoconsommation : 68%
- Taux de surplus : 32 %
- Vente de l'électricité pour la 1ère année : env. 12 000 €
- Économies financières pour la 1ère année : env. 50 063 € sur la facture d'électricité.

ACTEURS DU PROJET

MAÎTRE D'OUVRAGE : MAIRIE D'AMBAZAC

ASSISTANT À MAÎTRISE D'OUVRAGE : EL SMARTGRID

BUREAUX D'ÉTUDE ET DE CONTRÔLE : EL SMARTGRID ET SOCOTEC

ENTREPRISES : CABINET LEHMANN, FAURIE ELECTRICITE, CMBM ET ENEDIS



POUR ACCÉDER AU SITE DE LA MAIRIE



CANDIDAT TROPHÉE "OPÉRATION EXEMPLAIRE"